AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0434
FR0010407049-FS0229

11 mars 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TERREÏS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 8 mars 2019, la société en commandite simple DNCA Finance[1] (19 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion et agissant de concert avec la société DNCA Finance Luxembourg[2], a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 mars 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TERREÏS et détenir de concert, pour le compte desdits fonds, 1 263 491 actions TERREÏS représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et des droits de vote de cette société[3], ainsi répartis :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
DNCA Finance	576 486	2,24
DNCA Finance Luxembourg	687 005	2,68
Total DNCA Finance	**1 263 491**	**4,92**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TERREÏS sur le marché.

[1] Contrôlée par la société anonyme Natixis Investment Managers (NIM). La société DCNA Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général. DNCA Finance agit pour le compte des fonds de droits français dont elle assure la gestion. Il est précisé qu'elle agit également par délégation de la société anonyme de droit luxembourgeois DNCA Finance Luxembourg qui a la possibilité à tout moment de donner des instructions de gestion à DNCA Finance dans le cadre de la gestion de la SICAV DNCA Invest, de sorte que l'exercice de la gestion est *in fine* partagé par les deux sociétés susvisées. DNCA Finance Luxembourg, filiale à 100% de DNCA Finance, est la société de droit luxembourgeois agissant pour le compte de la SICAV DNCA Invest dont elle assure la gestion.

[2] Société anonyme de droit luxembourgeois (sise 1 place des Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg).

[3] Sur la base d'un capital composé de 25 679 750 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.